

Compte rendu sur les affaires soumises à délibération lors de la séance du conseil municipal en date du 29 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 29 juin, à 12 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle Michel BON sise salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de Convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2022

Etaient présents : Jean-Luc Rivière, Anne-Marie Monthus, Cédric Vigneux, Sandy Sarriola, Jean-Luc Rey, Pascal Lablanche, Danielle Bonnemaïson, Annie Hurlé, Monique Morère, Annie Rey, Philippe Makietak, Jean-Charles Munier, Florence Duc, Jérôme Pottier, Joffrey Delmon, Benjamin Clergue, Laurent Grimaldi, Cynthia Barragan, Marie-Anne Drief, Raymond Defis, Ahmed Hamadi, Jean-François Combes.

Absents ayant donné procuration : Anne-Sophie Lefevre à Jean-Luc Rivière, Audrey Demay à Cédric Vigneux, Gérard Fourrest à Pascal Lablanche, Yvette Ferré à Raymond Defis.

Absents : Pierre Lanfranchi

Suite à la démission de Mr SOULIER qui avait déjà été annoncée, Madame SANCHEZ et Monsieur OCCHIONIGRO pour des raisons familiales et professionnelles ne peuvent plus exercer leur mandat.

C'est donc en toute logique Laurent GRIMALDI, Gérard FOUREST et Cynthia BARRAGAN qui occuperont ces fonctions.

1 - Election du secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose Monsieur Cédric Vigneux.

Pour : 21 Abstention : / Contre : 05 (Ferré, Drief, Defis, Hamadi et Combes)

2 - Vote du conseil municipal concernant l'urgence de sa convocation :

L'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit la réunion du conseil municipal d'une commune dans l'urgence sous 24 H.

Etant donné que la délibération soumise au vote concerne la renégociation d'emprunts et que la date ultime est prévue pour le 10 juillet, c'est-à-dire formellement pour le vendredi 8 juillet au soir et que d'ici là doivent être signés tous les actes et effectués les transferts de fond.

Etant donnée la remontée des taux d'emprunts qui ferait que si la signature n'intervenait pas après le 10 ce serait de nouvelles conditions plus élevées qui s'appliqueraient.

Monsieur le maire demande au conseil de voter l'urgence,

Pour : 21 Abstention : 05 (Ferré, Drief, Defis, Hamadi et Combes) Contre : /

3 - Reprise encours Crédit Agricole

La commune a contracté par délibération du 16 décembre 2008 un emprunt auprès du Crédit Agricole pour la construction d'un restaurant scolaire, d'un montant de 1 000 000€, portant le numéro TIBNH6011PR, d'une durée de 20 ans à compter du 10 avril 2010, au taux de 5,10 %.

Pour les travaux de réhabilitation et mise aux normes de la mairie, le Crédit Agricole a été sollicité, par délibération du 18 décembre 2012, pour un prêt de 750 000 €, portant le numéro TINNLD011PR, d'une durée de 20 ans à compter du 5 avril 2014, au taux de 4,85%. Monsieur le maire informe le conseil municipal que la Banque Populaire Occitane, sise à Cazères, a émis une proposition de renégociation de ces deux prêts qui permet de bénéficier d'un taux d'intérêt beaucoup plus avantageux en cette période qu'au moment de leur conclusion.

Les caractéristiques sont les suivantes :

Reprise du TINNLD011 plus commission de courtage

Montant : 551 000 € - Durée : 11 ans - Taux : 1,70%- Périodicité : annuelle, Echéance constante de 55 343 € 64 - Frais de dossiers : 750 € -IRA : tout remboursement anticipé du capital restant dû engendrera le paiement d'une indemnité de 8% du montant remboursé

Reprise du TIBNH6011 plus commission de courtage

Montant : 525 000 € - Durée : 7 ans - Taux : 1,55 %- Périodicité : annuelle, Echéance constante de 79 721 € 51 - Frais de dossiers : 750 € -IRA : tout remboursement anticipé du capital restant dû engendrera le paiement d'une indemnité de 8% du montant remboursé. Monsieur le maire demande l'avis du conseil municipal

Pour : 21 Abstention : 05 (Ferré, Drief, Defis, Hamadi et Combes) Contre : /

Questions diverses :

Piscine municipale,
Parking Collbato
Boulodrome

Séance levée à 12 h 30